

**Procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire
Du 5 mai 2025**

Date de convocation	24.04.2025
Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	7
Arrivée à 17h40	+ 1
Présents :	8
Votants :	7
Quorum :	6
Visé et publié le	7 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq mai à 17h00, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Argences, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Étaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Patrice MARTIN, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Mme Nathaly MONROCQ, M. Eric MARGERIE, Mme Régine ENEE et M. Laurent DECLERCK (arrivée à 17h40) et formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Alexandra LEPINAY et M. Stéphane AMILCAR

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

La séance est ouverte par M. le Président.

M. Claude FOUCHER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient de délibérer sur le point relevant des délégations au Bureau.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales à Valambray

Il est proposé de retenir l'offre de HEDO ARCHITECTES, pour un montant de 22 249.50 € HT, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales à Valambray.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide de retenir l'offre de HEDO ARCHITECTES, pour un montant de 22 249.50 € HT, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales à Valambray ;

↳ Autorise M. le Président à signer M. le Président à signer les documents correspondants.

Devis n° 5055 CTSI - arceaux vélos

Le schéma directeur cyclable de la Communauté de communes Valès dunes approuvé en novembre 2022 prévoit l'achat et l'implantation de 160 arceaux vélos sur l'ensemble du territoire.

Le schéma directeur prévoyait un phasage sur 2 ans pour l'implantation de l'ensemble de ces arceaux.

Une entreprise du territoire, CTSI a été choisie pour la fabrication. L'entreprise dispose d'une technologie laser pour le gravage du métal ce qui nécessite un paramétrage personnalisé et doit acheter les matériaux nécessaires à la production. La fabrication des 160 pièces en une seule commande permet d'éviter des surcoûts de fabrication.

Un premier devis de 124 unités pour un montant de 13 640€ HT a été validé et signé.

A la demande du Président, un second devis pour la fabrication de 36 unités supplémentaires est proposé pour un montant de 3 960€ HT. Le total cumulé des deux devis s'élève à la somme de 17 600 € HT.

Le montant cumulé des deux devis dépasse la somme de 15 000€ HT seuil de la délégation du conseil au Président. Il est demandé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer ce second devis afin de valider la commande des 160 arceaux vélos.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Accepte la commande en une seule fois de 160 arceaux vélos qui seront installés sur l'ensemble de la Communauté de communes et valide les montants cumulés des deux devis présentés pour un total de 17 600€ HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer le second devis de l'entreprise CTSI dont le total s'élève à 3 960€ HT.

Arrivée à 17h40 de Laurent DECLERCK.

Autres sujets abordés :

- Préparation du Conseil communautaire du 15 mai 2025
- Echange sur l'établissement des comptes rendus de commissions

La séance est levée à 18h22

Le secrétaire de séance
Claude FOUCHER



Le président,
Philippe PESQUEREL